SANTHÈSE

LE CONTRAT, UN OUTIL QUI SÉCURISE L'ENTREPRISE

7

LA SÉCURISATION DE LA PÉRIODE PRÉCONTRACTUELLE

qcm
foucherconnect.fr/18np012

Manquement à ces obligations = droit à réparation (≠ droit d'obtenir ce qui aurait découlé de l'aboutissement des pourparlers) La phase de négociation

Obligation de bonne foi Obligation d'information

Projets à finaliser

Pacte de préférence

Promesse unilatérale

2 LA SÉCURISATION DE LA PÉRIODE CONTRACTUELLE

Pour être validement formé et ne pas être frappé de nullité, le contrat doit respecter ces conditions :

10

Le consentement

Libre : autonomie de la volonté et absence de violence Les parties ont la capacité juridique

Éclairé : ni erreur, ni dol lue

Conforme à

l'ordre public

Obligation de confidentialité

-

Le contenu du contrat

Présent ou futur Déterminé ou déterminable

LES RÈGLES GÉNÉRALES ET LES DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES DANS UN CONTRAT

Les règles générales

- Obligation de loyauté
- Obligation de collaboration
- Obligation (sauf exception) de détermination du prix

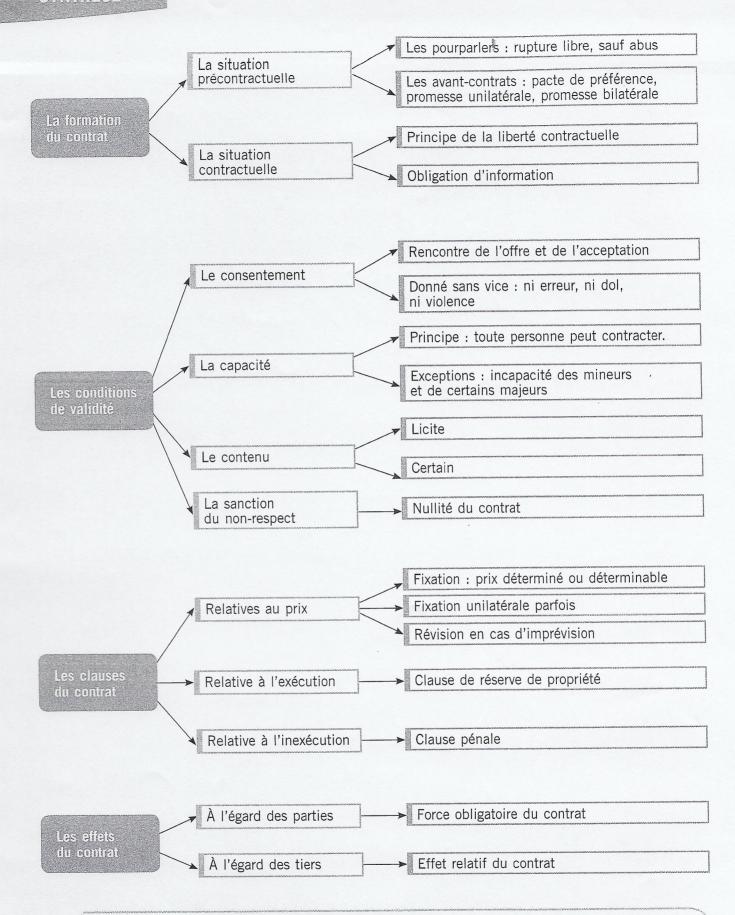
Les règles propres

- Clause de réserve de propriété
- · Clause d'indexation
- · Clause pénale
- · Clause résolutoire

Mots-clés

Contrat: accord de volonté (l'écrit n'est donc pas toujours obligatoire) qui génère pour les cocontractants une ou plusieurs obligations.

Période précontractuelle : ensemble des éléments (informations, échanges, questionnements...) qui vise à préparer un contrat sans le créer pour autant.



CONCEPTS

Avant-contrat – Capacité – Clause – Clause de réserve de propriété – Clause pénale – Consentement – Contenu du contrat – Dol – Effet obligatoire – Effet relatif – Erreur – Imprévision – Pacte de préférence – Pourparlers – Promesse bilatérale de contrat – Promesse unilatérale de contrat – Violence